


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

|           |                |    |
|-----------|----------------|----|
| 2 crédits | 2.0 h + 28.0 h | Q2 |
|-----------|----------------|----|

|                        |  |
|------------------------|--|
| Enseignants            | Dehoux Jean-Paul ; Saegerman Claude ;  |
| Langue d'enseignement  | Français   |
| Lieu du cours          | Louvain-la-Neuve   |
| Préalables             | Connaissance de biologie, de physiologie et d'anatomie générales, notions de base en santé publique et en épidémiologie (co-requis).   |
| Thèmes abordés         | <p>Il y a un intérêt croissant pour la prévention et le contrôle de nouvelles introductions d'agents pathogènes et de maladies dans les troupeaux d'animaux. La prévention de l'occurrence de telles maladies exige des niveaux de biosécurité plus élevés et nécessite une adaptation de la formation universitaire des vétérinaires. La définition internationale de la biosécurité dans le domaine de la santé des animaux est très large (Saegerman et al., 2012) : « La biosécurité est l'exécution des mesures qui réduisent le risque d'introduction (bioexclusion), la diffusion des agents pathogènes dans (biocompartimentation) et en-dehors (bioconfinement) des exploitations, qui préviennent le risque de contamination de l'homme (bioprevention) et qui réduisent le risque de contamination et de persistance dans l'environnement (biocontamination). Elle exige l'adoption d'un ensemble d'attitudes et comportements par des personnes en vue de réduire le risque dans toutes les activités impliquant des animaux domestiques, des oiseaux exotiques et sauvages maintenus en captivité et leurs produits ».</p> <p>Les principes fondamentaux de la biosécurité sont les suivants : (i) la biosécurité vise à réduire le risque d'introduction et de propagation de l'infection ; (ii) les actions des personnes sont fondamentales dans l'application de la biosécurité et (iii) la biosécurité se compose de trois étapes principales (isolement, nettoyage et désinfection) ; l'isolement étant l'action la plus efficace et la désinfection la moins efficace. L'information, la prise de conscience et la formation devraient commencer dans chaque université impliquée dans la formation des vétérinaires.</p> <p>Par ailleurs, un Code de Bonne Pratique Vétérinaire a été rédigé par la Fédération des vétérinaires de l'Europe. C'est un standard spécifiant les principes relatifs à l'éthique et à la déontologie vétérinaires européennes ainsi que les exigences relatives au management de la qualité dans une structure vétérinaire. En tant que conseiller, tout vétérinaire devrait également être informé du contenu du Guide OIE-FAO des bonnes pratiques d'élevage visant à maîtriser les dangers qui peuvent menacer la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments au niveau des exploitations. Ces informations doivent être portées à la connaissance de chaque étudiant vétérinaire.</p> |
| Acquis d'apprentissage | <p>Au terme de la formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre des matériels didactiques, mis à disposition, en anglais</li> <li>- Connaître les enjeux de la biosécurité et des codes de bonnes pratiques vétérinaires et d'élevage</li> <li>- Connaître et pouvoir appliquer avec discernement les pratiques de biosécurité facultaire</li> <li>- Connaître, comprendre et pouvoir appliquer les principales mesures qui doivent être prises pour minimiser le risque d'introduction d'agents pathogènes dans des unités de production individuelles (bioexclusion) et le risque de sa transmission dans (biocompartimentation) ou à l'extérieur (bioconfinement) et de sa propagation ultérieure par le biais de la filière alimentaire sans oublier les aspects zoonotiques</li> <li>1 - Connaître et pouvoir faire appliquer des bonnes pratiques visant à réduire au minimum les risques pour la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments pouvant survenir au niveau des exploitations</li> <li>- Expliquer la procédure d'alerte des Autorités en cas de détection d'une maladie à déclaration obligatoire</li> <li>- Améliorer son aptitude à fournir des prestations conformes aux attentes des clients (éleveurs, Autorités compétentes)</li> <li>- Connaître les moyens de pouvoir démontrer son aptitude à fournir régulièrement des prestations conformes aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables</li> <li>- Connaître le rôle joué par le vétérinaire en matière de respect de l'environnement (utilisation prudente des produits vétérinaires, recyclage des consommables)</li> </ul> <p>L'étudiant sera en outre sensibilisé à l'importance de la biosécurité dans la pratique de la médecine vétérinaire, et au rôle majeur que le vétérinaire doit jouer sur la scène de la santé publique.</p> <p>----</p>   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
|                              | <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i> |
| Méthodes d'enseignement      | <b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b><br>Cours en ligne  |
| Faculté ou entité en charge: | VETE   |

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b> |         |         |           |   |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme  | Sigle   | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage  |
| Bachelier en médecine vétérinaire  | VETE1BA | 2       |           |  |